

Jeudi, 17 mai 2001

16. Trafic d'enfants en Afrique

B5-0359, 0365, 0372, 0379 et 0389/2001

Résolution du Parlement européen sur le trafic d'enfants en Afrique

Le Parlement européen,

- vu ses résolutions antérieures sur le trafic d'enfants et le trafic d'être humains,
 - vu la Convention 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants et la Convention des droits de l'enfant des Nations unies,
 - vu la réunion de l'Association internationale du cacao regroupant 42 pays consommateurs et producteurs qui s'est tenue à Londres pour envisager les moyens de résoudre ce problème,
- A. considérant que le trafic d'enfants constitue un problème croissant dans certaines régions d'Afrique, en particulier en Afrique occidentale, et que, d'après l'Unicef, quelque 200 000 enfants font chaque année l'objet d'un trafic en Afrique occidentale et centrale,
- B. consterné par le fait que ces enfants sont vendus dans des pays d'Afrique occidentale pour servir de domestiques et de main-d'œuvre, mais également à des fins d'exploitation sexuelle,
- C. considérant que le faible cours mondial du cacao et d'autres produits de base a contribué au recours à de la main-d'œuvre enfantine bon marché,
- D. considérant que le navire immatriculé au Nigéria (Etireno), qui transportait 43 enfants et adolescents, est retourné au port de Cotonou le 16 avril 2001 après s'être vu refuser d'accoster au Gabon et au Cameroun, et que ce navire avait quitté le port de Cotonou à la fin du mois de mars,
- E. considérant que la question de savoir si tous les enfants à bord de l'Etireno étaient des victimes du trafic d'enfants n'est pas encore entièrement claire, bien que cela semble être le cas pour au moins 13 d'entre eux,
- F. considérant que l'appauvrissement est la cause principale de ce phénomène,
- G. considérant la responsabilité fondamentale des gouvernements de tous les pays concernés d'appliquer pleinement la Convention des droits de l'enfant des Nations unies,
- H. préoccupé par le fait que certaines multinationales recourent indirectement à la main-d'œuvre enfantine pour réduire les prix du marché dans les pays industrialisés,
- I. considérant la part de responsabilité des consommateurs des pays riches qui doivent se soucier des conditions dans lesquelles sont cultivés les produits qu'ils consomment,
- J. considérant qu'il est essentiel d'établir des politiques à long terme qui permettent une rémunération décente des producteurs du Tiers-Monde;
1. invite les États qui n'ont pas encore ratifié la Convention des droits de l'enfant ainsi que la Convention sur les pires formes de travail des enfants à ratifier et à appliquer ces dernières dans les meilleurs délais;
 2. demande instamment aux autorités du Bénin d'enquêter sérieusement sur l'incident, afin d'établir la vérité sur l'Etireno et de prendre toutes les mesures requises pour prévenir dorénavant le trafic d'enfants; invite tous les pays d'Afrique occidentale et centrale à lutter plus résolument contre toutes les formes de trafic d'enfants;
 3. demande instamment à tous les États d'assumer pleinement leur responsabilité lorsque des navires transportant des enfants esclaves tentent d'accoster dans leurs ports; demande instamment aux autorités portuaires chargées de la sécurité dans les pays concernés de prêter une plus grande attention à la question du chargement humain;

Jeudi, 17 mai 2001

4. demande que des mandats d'arrêt internationaux soient lancés contre les organisateurs et les participants à ces réseaux spécialisés dans le trafic d'enfants;
5. se félicite de l'initiative de la Grande-Bretagne, du Ghana et de la Côte d'Ivoire d'établir une task force pour examiner la question du travail forcé dans la production de cacao en Afrique occidentale, et invite tous les États d'Afrique occidentale et centrale à examiner la question du trafic des enfants et des mauvais traitements qui leur sont infligés, de manière à accroître la lutte contre de telles pratiques;
6. invite le Conseil à venir en aide aux pays impliqués dans le trafic d'enfants pour qu'ils luttent contre ce phénomène, et à les soutenir pour mettre en place des programmes de réinsertion à l'intention des enfants esclaves qui ont été sauvés ou se sont échappés;
7. invite le Conseil à soutenir pleinement la campagne «Say Yes for Children» qui vise à protéger et à améliorer la vie des enfants;
8. invite le Conseil à attirer l'attention sur cette question et à jouer un rôle majeur dans la préparation et le déroulement de la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations unies sur les enfants qui se tiendra au mois de septembre prochain;
9. lance un appel à la Conférence des Nations unies sur les PMA réunie à Bruxelles pour que des mesures soient prises contre le travail des enfants;
10. demande à la Commission de présenter des propositions pour que le développement rural des pays africains permette de mettre fin à ce phénomène;
11. demande que l'étiquetage des produits permette une identification rapide de ceux qui sont obtenus dans le respect de l'éthique;
12. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, à l'Unicef, aux coprésidents de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, à l'OUA et, en particulier, aux autorités du Bénin et aux gouvernements des pays d'Afrique occidentale et centrale.

17. Inondations en France

B5-0382, 0383, 0390, 0391 et 0392/2001

Résolution du Parlement européen sur les inondations en France

Le Parlement européen,

- A. considérant les graves conditions climatiques et les pluies diluviennes qui se sont abattues en France et, en particulier, dans la Somme, où il a plu trois fois plus que la normale d'octobre 2000 à avril 2001,
 - B. considérant que plusieurs dizaines de communes sont submergées et que des milliers de personnes ont été évacuées,
 - C. considérant la gravité des dégâts occasionnés aux infrastructures, aux cultures et aux habitations, qui se chiffrent d'ores et déjà à plusieurs centaines de millions d'euros,
 - D. considérant que ces dégâts frappent directement les familles dans leur patrimoine, mais aussi les exploitations professionnelles (artisans, PME, industriels, agriculteurs) et les espaces naturels,
 - E. inquiet de la fréquence des catastrophes climatiques qui pourrait être liée aux changements climatiques dus à l'aggravation de la pollution;
1. exprime sa profonde solidarité à toutes les personnes sinistrées;
 2. salue l'élan de solidarité et les efforts mis en œuvre par les différents organismes qui se sont mobilisés pour venir en aide aux victimes des inondations, plus spécialement les autorités publiques, les élus, les agents des services publics, les corps de pompiers, des organismes militaires et des associations de bénévoles;